



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 18 janvier 1943

Demande déposée: 7 mars 1939, 19 h. — Brevet enregistré: 31 octobre 1942.

**BREVET PRINCIPAL**

Philémon BELLORA, Bulle (Suisse).

**Dispositif entraîneur amovible pour câble de monte-pente.**

La présente invention a pour objet un dispositif entraîneur amovible pour câble de monte-pente, caractérisé en ce qu'il comporte une pince dont les mâchoires sont maintenues serrées sur ledit câble au moyen d'un excentrique prévu en outre pour verrouiller ces mâchoires dans leur position serrée et pour obtenir le desserrage automatique de celles-ci lorsque le dispositif rencontre une butée.

Le dessin annexé représente un exemple d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue de face, et la fig. 2 en est une vue de côté. La fig. 3 est la vue de côté d'une variante. Le dispositif représenté comprend une pince 1, dont les mâchoires 2 et 3 sont maintenues serrées sur le câble 4 au moyen d'un excentrique 5 adapté à pivotement à un axe 6. Le prolongement inférieur de cet excentrique 5 a la forme d'un levier à main 7, tandis que son prolongement supérieur a la forme d'un crochet 8. La mâchoire 2 possède également un prolongement dont l'extrémité, en forme de chape 9, permet l'entraînement d'un skieur; l'autre mâchoire

3 adaptée à pivotement à l'axe 10 est prolongée en forme d'axe 11, sur lequel tourne un galet 12. Ce dernier, en prenant constamment appui sur la rampe 13 de l'excentrique 5, commande le basculement de la mâchoire 3, c'est-à-dire le serrage de la pince sur le câble 4. Enfin, un ressort 14 assujéti aux axes 6 et 11 provoque le rappel de la mâchoire 3 en position de desserrage.

Le fonctionnement du dispositif est le suivant: Au départ il suffit de basculer le levier à main 7 de l'excentrique 5 pour actionner le serrage des mâchoires 2 et 3 sur le câble 4; en fin de course, le crochet 8 est basculé automatiquement par une tringle de butée 15, ce qui provoque le desserrage des mâchoires 2 et 3 et retient en suspension le dispositif, grâce au crochet 8. La forme d'exécution représentée par les fig. 1 et 2 du dessin peut encore être simplifiée et prendre la forme représentée à la fig. 3. Dans ce cas, le skieur est attelé au prolongement de l'excentrique 5 terminé par une chape 16. La direction de l'effort de traction exercé par le

skieur sur le dispositif à la tendance de serrer les mâchoires 2 et 3 sur le câble 4. De ce fait, plus la charge remorquée par le dispositif est importante, et plus le serrage des mâchoires sur le câble est énergique. Lorsque le skieur est arrivé au bout de sa course, il lâche la chape 16; le crochet 8 du dispositif rencontre la tringle de butée 15 peu de temps après avoir été abandonnée par le skieur; à cet instant le serrage des mâchoires est faible, car il n'est provoqué que par le poids du crochet 8. De ce fait, l'action même très légère de basculement exercée par la butée 15 suffira pour desserrer les mâchoires et faire tomber le dispositif qui restera suspendu sur la tringle de butée 15. Cette forme d'exécution est tout particulièrement intéressante, car elle permet non seulement l'entraînement d'un skieur, mais peut être utilisée avantageusement pour un transport de matériaux. Dans ce cas, l'entraînement de la charge s'effectuera de la même façon que précédemment. En fin de course, l'action de desserrage engendré par la tringle de butée 15 sera suffisante pour vaincre le moment engendré par la charge suspendue à l'extrémité de la chape 16.

#### REVENDICATION:

Dispositif entraîneur amovible pour câble de monte-pente, caractérisé en ce qu'il comporte une pince dont les mâchoires sont maintenues serrées sur ledit câble au moyen d'un

excentrique, lequel est prévu en outre pour verrouiller ces mâchoires dans leur position serrée et pour obtenir un desserrage automatique de celles-ci lorsque le dispositif rencontre une butée.

#### SOUS-REVENDICATIONS:

1. Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que l'une des mâchoires présente un prolongement permettant l'entraînement du skieur.

2. Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que l'excentrique présente un prolongement permettant l'entraînement du skieur.

3. Dispositif selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé en ce que l'excentrique se prolonge en crochet de telle sorte que lorsque les mâchoires sont serrées par une tringle de butée, le dispositif reste suspendu sur celle-ci.

4. Dispositif selon la revendication et les sous-revendications 1 et 3, caractérisé en ce que l'ouverture des mâchoires après déverrouillage est obtenue par un ressort.

5. Dispositif selon la revendication et les sous-revendications 1, 3 et 4, caractérisé en ce qu'un autre prolongement de l'excentrique a la forme d'un levier à main pour la commande du déverrouillage.

6. Dispositif selon la revendication et tel que représenté à la fig. 3 du dessin annexé.

Philémon BELLORA.

